

sera très-dur, précisément parce que vous administrez et commandez aujourd'hui : *Judicium durissimum in iis qui præsumunt fieri.*

" Et si le clergé est en quelque partie relâché dans la discipline et en quelque partie dévoyé du droit chemin, les péchés et les fautes de cette petite portion des ministres du sanctuaire retombent sur vous qui avez ouvert les cloîtres et favorisé les apostats, sur vous qui n'avez pas su imiter tant de personnages des siècles passés, qui furent les protecteurs et non pas les persécuteurs de l'Eglise.

" A ce propos, je me plais à vous faire connaître que, dans ces derniers jours, on m'a offert la photographie d'un tableau qui se trouve au Panthéon et qui représente un empereur présentant à un pape le temple d'Agrippa. C'est l'empereur Phocas qui remet le Panthéon au pape Boniface IV, et le pape accueille ce don avec des signes manifestes de complaisance. Ce fait se rapporte à une époque éloignée de nous d'au moins douze siècles. Mais comme les Romains montraient de la répugnance à adorer le vrai Dieu, dans un lieu où on avait vu adorer les faux dieux de l'aveugle paganisme, le Pontife remplit l'église des ossements des saints martyrs et dédia le temple à la Reine des martyrs. Voilà pourquoi cette église se nomme aujourd'hui Sainte-Marie *ad martyres*. Et c'est ainsi que les chrétiens, sous les auspices de la Reine des martyrs et des martyrs mêmes, entrent aujourd'hui dans le temple transformé de la mensongère adoration des idoles à la sainte invocation des martyrs et de leur Reine.

" Comme alors, on a vu dans les siècles postérieurs des églises fondées et embellies par les grands de ce monde. Mais aujourd'hui en plus d'un lieu les pensées et les actes ont changé : on dépouille, on opprime, on poursuit la destruction de tout ce qui appartient à l'Eglise ; on voudrait la destruction de l'Eglise elle-même, si c'était possible. Le fléau saisit par la main de Dieu, qui sera jeté dans le feu, a été pris, *ab aquilone*. De là il s'insinue et pénètre en cent lieux divers, et trouve partout des éléments qui opèrent, pensent et parlent de la même manière.

" Au milieu des fureurs d'une si grande tempête, crions au Seigneur d'augmenter notre foi, d'accroître notre vigueur pour arriver au salut, et soyez assurés qu'il répondra : *Nolite timere ; Ecce ego vobiscum sum*

" Vous, en attendant, persévérez dans l'entreprise chrétienne à laquelle vous vous êtes dévoués. Efforcez-vous de conseiller, de propager non seulement l'abstention des œuvres serviles, mais aussi la sanctification des fêtes par l'assistance au saint Sacrifice, l'élevation de l'esprit, la lecture de quelques livres instructifs, l'audition de la parole divine, par l'accomplissement de quelque œuvre de charité, sans que tout cela empêche de prendre quelque honnête récréation.

" Poursuivez courageusement l'œuvre chrétienne et ne vous préoccupez pas de certains aboiements par lesquels on voudrait empêcher le bien et parfois le repousser par les sarcasmes et les railleries.

" En attendant, que Dieu vous fortifie par sa bénédiction, et que cette bénédiction descende sur vous, sur vos familles, sur vos biens.

" *Benedictio Dei, etc.* "

— La spoliation que la Sacrée Congrégation de la Propagande a subie dans ces derniers temps, continue à occuper l'opinion publique. Tous les journaux catholiques démontrent la flagrante injustice et l'inqualifiable iniquité dont les autorités italiennes se sont rendues coupables en s'emparant des biens de la Propagande.

De leur côté les journaux libéraux essaient de réfuter les

raisons péremptoires données par les publications catholiques. Mais tous leurs arguments pour légitimer un tel forfait ne peuvent réussir à donner le change sur l'iniquité de cet acte.

" Vous avez tort de vous plaindre, dit l'*Opinion*, la vente des biens de la Propagande et leur conversion en rentes sur l'Etat, loin de vous être nuisible, va au contraire vous enrichir. Ainsi la villa de Montalto ne vous rapportait jusqu'ici que 6,000 francs ; le produit de sa vente placé en rentes sur l'Etat vous en rapportera 20,000. Il en sera de même pour les autres biens, et vos revenus se trouveront, par le fait, plus que doublés. "

Le gouvernement italien est bien bon de travailler ainsi à enrichir l'Eglise ; c'est dommage qu'il soit obligé de recourir au vol pour faire cette bonne action. Mais les mensonges ne coûtent pas aux journaux dévoués à Victor-Emmanuel. D'abord il est faux que la villa de Montalto ne rapporte que 6,000 francs à la Propagande ; cette somme ne représente que le revenu des terres ; reste le palais qui était occupé pendant l'été par les élèves du Collège de la Sacrée Congrégation.

Puis il est encore faux que le produit de la vente produira 20,000 francs de revenu. D'abord l'acheteur de ces biens ne donne que 30,000 francs sur son prix d'achat, le reste est payable en 18 ans ; sur ces 30,000 la Propagande ne reçoit que 5 par cent, ou 1,500 francs la première année ; enfin le gouvernement retient sur cette rente de 1,500 francs un impôt de 30 par cent ou 450 francs ; il ne reste donc à la Propagande que 1,050 francs ; il y a loin de là au revenu de 6,000 francs qu'elle recevait de la location des terres de la Villa Montalto.

D'ailleurs, en supposant même que, par cette vente, les revenus de la Propagande fussent augmentés ; ce qui est complètement faux, cela n'empêche pas l'acte du gouvernement italien d'être une infamie, un vol sacrilège. Les gouvernements n'ont pas plus que les simples particuliers le droit de s'emparer du bien d'autrui. Les journaux sectaires auront beau accumuler raisons sur raisons, ils n'empêcheront jamais le vol d'être le vol ni le gouvernement d'être un spoliateur.

— Le gouvernement prussien, poussé par le désir et l'espérance impie de baillonner l'Eglise et de faire taire les sentiments religieux des catholiques allemands, avance toujours dans la persécution qu'il a inaugurée contre l'Eglise. D'après une feuille dévouée à Bismarck, le gouvernement prussien aurait résolu de soumettre les processions et les pèlerinages à une surveillance plus rigoureuse, et d'ordonner aux autorités de combattre les abus en appliquant les lois avec énergie. On ne pourra organiser sans autorisation préalable de la police que les processions ou pèlerinages qui peuvent être considérés comme véritablement traditionnels, et il faudra qu'ils soient organisés dans les proportions habituelles. Dans le cas où l'autorisation de la police serait nécessaire, cette autorisation ne sera accordée que si les processions ou pèlerinages projetés ne comportent aucun danger pour la tranquillité publique.

— Le dernier numéro du *Métis* contient des détails intéressants sur la réélection de M. Louis Riel, comme membre de la Chambre des Communes pour le Comté de Provencher.

Nos lecteurs verront par l'article que nous reproduisons du *J. étis* que la population de Provencher ne faillit pas à son devoir, qu'elle maintient sa confiance en M. Riel et qu'elle n'en veut pas d'autre que lui pour soutenir ses droits devant la Chambre fédérale. Les amis quand même du ministère actuel seront sans doute choqués de cette persistance des métis à élire un homme que le fanatisme grit